

H11 - LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPUIS 1988 : ADAPTATIONS POLITIQUES, ÉVOLUTIONS SOCIALES

Séance 1 : 1 heure

Introduction

Doc. vidéoprojeté : « Le président de la République et son Premier ministre »

Doc. vidéoprojeté : « Manifestation pour les droits des femmes (8 mars 2014) »

- En mai 1988, François Mitterrand est réélu pour un second mandat. Malgré de nombreux signes d'instabilité, que certains considèrent comme une « crise du politique » (alternances, cohabitations, abstention, progression du vote pour les partis extrêmes...), la Cinquième République (forme de gouvernement dans laquelle le chef de l'État est élu et n'est pas seul à détenir le pouvoir, qui n'est pas héréditaire) s'enracine dans la durée. Depuis février 2024, la Constitution de 1958 est 2024 la plus durable de toutes les Républiques de l'histoire de France. Cette longévité s'explique par de nombreuses révisions constitutionnelles (quinquennat, décentralisation...).
- Depuis la fin des années 1980, la société française est agitée par de nombreux débats. Pour faire reculer les inégalités femmes/hommes, la France adopte la parité et les mouvements féministes luttent contre les violences sexistes et sexuelles. Le modèle de la famille traditionnelle a profondément évolué en s'ouvrant aux couples de même sexe. Enfin, face à l'affirmation des pratiques religieuses dans les services publics et dans l'espace public, la laïcité est réaffirmée, non sans controverses.
- **Problématique : Depuis 1988, comment la V^{ème} République s'est-elle adaptée aux mutations socio-économique entraînées par la libéralisation et l'ouverture au monde ?**

I. Depuis 1988, une République qui résiste malgré une forte instabilité politique

A. L'absence de reconduction des majorités présidentielles et/ou législatives

Doc. vidéoprojeté : « Un régime politique en évolution »

Doc. vidéoprojeté : « La deuxième cohabitation »

Doc. vidéoprojeté : « La troisième cohabitation »

Doc. vidéoprojeté : « Une du journal *Le Parisien* le 22 avril 2002 »

- La V^{ème} République est un régime politique stable, ayant résisté aux alternances politiques (renversements de la majorité politique lors d'élections présidentielles et/ou législatives). En 1988, le socialiste François Mitterrand est réélu pour un second septennat. En 1995, Jacques Chirac, fondateur du RPR, lui succède. Il est réélu en 2002. En 2007, c'est Nicolas Sarkozy, membre de l'UMP, qui est élu Président de la République. En 2012, socialiste François Hollande remporte les élections présidentielles. Celui-ci renonce à se présenter pour un second mandat. Emmanuel Macron, conseiller de François Hollande à l'Élysée puis ministre de l'Économie de celui-ci, remporte les élections présidentielles de 2017 et de 2022. Il est davantage un homme de centre-droit, ce que confirme le choix de ses premiers ministres.
- De 1988 à 2002, le résultat des élections législatives sanctionne parfois le pouvoir en place en donnant la majorité à l'opposition. Alors que François Mitterrand est réélu en 1988, le Parti socialiste enregistre une importante défaite aux élections législatives de 1993, conduisant à une nouvelle cohabitation (situation institutionnelle dans laquelle le Président de la République ne dispose plus d'une majorité à l'Assemblée et est contraint de nommer un Premier ministre d'opposition) : François Mitterrand nomme Édouard Balladur (RPR) au poste de Premier ministre. La cohabitation dure jusqu'aux élections présidentielles suivantes. En 1995, Jacques Chirac est élu Président de la République. En 1997, considérant que sa majorité n'est pas assez large, Jacques Chirac décide la dissolution (décision du Président de la République de mettre fin de façon prématurée au mandat des députés) de l'Assemblée nationale et provoque des élections législatives anticipées, remportées par la gauche. Il est alors contraint de nommer le socialiste Lionel Jospin à Matignon. Cette cohabitation dure jusqu'aux élections présidentielles de 2002 lors desquelles Jacques Chirac est réélu face à Jean-Marie Le Pen (Front national).

Doc. vidéoprojeté : « Le recours à l'article 49-3 depuis 1988 »

Doc. vidéoprojeté : « L'évolution de l'abstention par élection depuis 1988 »

Doc. vidéoprojeté : « L'essor du vote contestataire »

Doc. vidéoprojeté : « Le mouvement des Gilets jaunes »

- Une crise de confiance durable envers les acteurs politiques et le fonctionnement des institutions s'installe chez de nombreux Français. Les gouvernements successifs ne parviennent pas à réduire le chômage. À cela s'ajoutent la révélation de scandales politico-financiers et le sentiment d'une partie de la population de n'être pas représentée par les élites dirigeantes (avec le recours fréquent à l'article 49-3 de la Constitution permettant d'adopter une loi sans vote à l'Assemblée nationale en cas d'absence de majorité). La lente mais régulière progression de l'**abstention** (refus de voter malgré son inscription sur les listes électorales) en est une illustration tout comme la montée des **partis populistes** (partis politiques ayant tendance à opposer le peuple aux élites, en se réclamant du premier) qui parviennent à capter d'abord un vote contestataire grandissant, qui se transforme ensuite en vote d'adhésion. Ainsi, les candidats du Front national puis du Rassemblement national (Jean-Marie Le Pen et sa fille **Marine Le Pen**) ont été qualifiés pour le second tour des présidentielles en 2002, en 2017 et en 2022. **Jean-Luc Mélenchon**, fondateur et dirigeant de La France insoumise, dépasse les 10% aux élections présidentielles de 2012, de 2017 et de 2022. Cette contestation s'est aussi exprimée dans des mouvements populaires qui témoignent, parfois violemment, d'un profond malaise social comme l'illustre le **mouvement des « Gilets jaunes » (2018-2020)**.
- Les institutions fonctionnent de façon conforme à l'esprit de la Constitution de 1958 jusqu'à l'**élection présidentielle** de **2017**. L'élection d'**Emmanuel Macron** est une rupture politique forte : le candidat refuse de s'inscrire dans le clivage gauche/droite et n'a pas d'expérience de militant au sein d'un parti politique ou d' élu local ou national. Son élection marque le déclin des partis traditionnels de gauche (le Parti socialiste) et de droite (Les Républicains), qui ne sont pas qualifiés pour le second tour de l'élection présidentielle, et le progrès des partis populistes (La France insoumise, Rassemblement national), qui font une percée électorale. Les élections présidentielles de 2017 correspondent aussi à un changement majeur de pratique politique.

B. Une défiance qui s'explique par les mutations de l'économie et de la société

Dossier : « Les affiches et les tracts pour les élections européennes de 2024 »
 Consigne : Complétez le tableau à partir des affiches et des tracts des élections de 2024.

- L'absence de reconduction des majorités présidentielles et législatives s'explique en partie par les mutations de l'économie et de la société. Elles conduisent à la mise en avant d'un clivage politique fort entre ceux qui voient la mondialisation comme un défi que la France peut relever, partisans de l'approfondissement de l'Union européenne, et ceux qui n'y voient que perte de souveraineté, désindustrialisation, relégation de territoires et affaiblissement de la France.

	Partis	Regard sur l'Union européenne	Regard sur la mondialisation	
GAUCHE		Parti critique vis-à-vis de l'UE : il dénonce l'orientation néolibérale de l'UE, prône une désobéissance aux traités européens si nécessaire et souhaite une refondation démocratique	Parti critique vis-à-vis de la mondialisation, perçue comme source de dumping social, fiscal et écologique. Le parti défend le protectionnisme et le localisme (attachement au local)	HOSTILE
		Parti critique vis-à-vis de l'UE : il souhaite la réécriture des traités pour accéder à la souveraineté populaire (système où le peuple exerce directement le pouvoir)	Parti hostile à la mondialisation libérale : le PCF défend une relocalisation de l'économie française et une maîtrise publique des secteurs clés.	
		Parti favorable à l'UE, avec une volonté de réforme vers une Europe plus sociale et solidaire. Le PS appelle à une plus importante intégration démocratique	Critique modérée de la mondialisation : le PS est favorable à une mondialisation régulée, respectueuse des droits sociaux et environnementaux	
		Parti très favorable à l'intégration européenne. Pour les Écologistes, l'UE est perçue comme un levier pour fondamentale pour impulser la transition écologique	Non régulée, la mondialisation est perçue comme problématique. Les Écologistes veulent une mondialisation écologique, équitable et humaine	
CENTRE		Parti très favorable à l'UE. Le Modem soutient une Europe politique, solidaire et souveraine. En ce sens, il est aligné sur la position de Renaissance, le parti d'Emmanuel Macron	Plutôt favorable à la mondialisation : le Modem soutient une mondialisation encadrée et ouverte, intégrant les enjeux sociaux et climatiques	FAVORABLE
		Parti pro-européen qui défend une souveraineté européenne, plus d'intégration en matière de défense ou de numérique.	Parti favorable à la mondialisation, mais avec une volonté de "mieux la maîtriser" (climat, souveraineté stratégique...).	
		Parti pro-européen modéré, qui souhaite une Europe offrant plus de projets concrets et une autonomie stratégique	Parti favorable à une mondialisation encadrée, avec une priorité à la souveraineté industrielle et technologique	
DROITE		Parti favorable à l'UE, mais critique sur certains aspects (politique migratoire). Le parti défend une Europe des nations	Parti favorable à la mondialisation mais avec des réserves sur ses effets sociaux. LR veut une mondialisation maîtrisée.	HOSTILE
		Parti très critique vis-à-vis de l'UE : le Rassemblement national veut une Europe des nations et est totalement opposé aux transferts de souveraineté	Parti très critique vis-à-vis de la mondialisation vue comme responsable de la désindustrialisation et de l'immigration. Le RN souhaite le protectionnisme	

C. Des tensions qui mettent à l'épreuve la Constitution de la V^{ème} République

Doc. vidéoprojeté : « La fin du septennat et de la cohabitation »

Doc. vidéoprojeté : « Le référendum de 2000 sur l'adoption du quinquennat »

Doc. vidéoprojeté : « Le résultats des élections législatives de 2022 et 2024 »

Doc. vidéoprojeté : « Le gouvernement Barnier renversé par une motion de censure »

- En 2000, une réforme constitutionnelle est approuvée par référendum (consultation des électeurs sur une question à laquelle ils doivent répondre par « oui » ou « non ») pour éviter toute nouvelle cohabitation. Elle permet l'adoption du quinquennat (abaissement de la durée du mandat présidentiel de sept à cinq ans). De 2002 à 2017, le Président de la République peut compter sur une majorité parlementaire absolue que les Français lui donnent.
- En 2022, Emmanuel Macron n'obtient qu'une majorité relative à l'Assemblée nationale (250 députés sur 577). Après la défaite de la majorité présidentielle aux élections européennes de juin 2024, le président décide la dissolution de l'Assemblée nationale : l'ancienne majorité se retrouve encore en situation de minorité parlementaire (166 députés pour Ensemble contre 193 pour le Nouveau Front populaire). Le président nomme Michel Barnier à Matignon en septembre 2024, rompant avec la tradition qui consiste à nommer une personnalité issue du groupe parlementaire majoritaire. En décembre 2024, Michel Barnier est renversé par une motion de censure (procédure par laquelle les députés peuvent renverser le gouvernement).

Doc. vidéoprojeté : « La laïcité inscrite dans la Constitution de la V^{ème} République »

Doc. vidéoprojeté : « Des croyances et des pratiques religieuses en recul »

Doc. vidéoprojeté : « L'exclusion d'élèves voilées »

Doc. 1 page 348 : « La laïcité et les lois »

Doc. vidéoprojeté : « La Charte de la laïcité à l'école »

Doc. vidéoprojeté : « Les crèches de Noël en débat »

- La Constitution de 1958 affirme l'attachement de la République à la laïcité (principe qui garantit la liberté de conscience, la neutralité religieuse de l'État et l'égalité de traitement entre les croyants et les non-croyants), qui a été mise en place avec la loi de séparation des églises et de l'État (1905). En raison de la déchristianisation (détachement vis-à-vis de la foi et de la pratique chrétiennes), la laïcité ne fait plus débat jusqu'aux années 1980. La société française connaît un processus de sécularisation (phénomène par lequel, depuis la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle, les Églises abandonnent des fonctions qu'elles remplissaient dans la société).
- À partir de la fin des années 1980, la laïcité redevient un enjeu de vifs débats. Ils portent sur la place et la visibilité de l'islam, deuxième religion de France avec cinq millions de fidèles, dans l'espace public. En 1989, « l'affaire des foulards » éclate : trois élèves musulmanes souhaitent conserver leur voile en classe dans un collège public de Creil au nom de leur religion. Les jeunes filles se présentent finalement au collège non voilées et réintègrent l'établissement.
- Face à ces tensions, l'État prend des mesures. En 2004, est votée une loi interdisant le port des signes religieux ostensibles dans les établissements scolaires publics. Cet encadrement est renforcé par l'affichage de la Charte de la laïcité à l'école (2013) dans tous établissements scolaires publics : elle rappelle à tous que la laïcité est une valeur fondamentale de la République française, qu'elle permet le respect de toutes les croyances et empêche tout prosélytisme (attitude de personnes cherchant à convertir d'autres personnes à leur foi).
- Aujourd'hui, la laïcité questionne toutes les religions, comme le montrent les débats sur la présence de crèches de Noël dans les établissements publics. Les uns défendent une laïcité tolérante, où l'État permet la cohabitation des différentes religions dans une société multiculturelle ; ils dénoncent l'amalgame fréquent entre l'islam et l'islamisme (doctrine prônant l'islam comme une idéologie politique). Les autres prônent une laïcité intransigeante à l'égard de toute forme de communautarisme (tendance d'une minorité à s'isoler du reste de la société et à revendiquer des droits particuliers) ou de séparatisme (tendance à sortir d'un ensemble national et à former une entité politique distincte de l'État d'origine) et suspectent une certaine interprétation de l'islam d'être incompatible avec les valeurs républicaines.

II. Les adaptations de la Cinquième République aux évolutions internationales

A. La décentralisation : renforcer le rôle des collectivités dans l'Union européenne

Doc. vidéoprojeté : « Paris, capitale du pays et lieu de pouvoir »

Doc. vidéoprojeté : « Les lois de la décentralisation »

Doc. vidéoprojeté : « Les compétences des collectivités territoriales aujourd'hui »

• La V^{ème} République hérite de la **centralisation** (organisation étatique dans laquelle le gouvernement détient l'ensemble du pouvoir politique) des pouvoirs construite sous l'Ancien Régime et l'empire napoléonien. Les grands pouvoirs de décisions sont alors rassemblés à Paris (Palais de l'Élysée, Hôtel Matignon, Assemblée nationale, Sénat, ministères...) et les préfets sont chargés de représenter l'État et son gouvernement dans les départements. La politique de **décentralisation** (transfert de compétences et de moyens de l'État vers les collectivités locales), impulsée à partir des années 1980, constitue un changement majeur. Le processus commence sous **François Mitterrand** avec le vote des **lois Defferre** en **1982** et **1983**. Elles transfèrent aux élus locaux des pouvoirs qu'ils revendiquaient depuis longtemps (attribution des permis de construire aux maires...). Elles posent le principe de libre administration des **collectivités locales** (communes, départements et régions) qui disposent de compétences et de moyens financiers propres. Le rôle des préfets est désormais limité. Ainsi, la formation professionnelle, l'apprentissage et la gestion matérielle des lycées sont les prérogatives des régions. L'action sociale, l'entretien et la rénovation des collèges sont transférés aux départements.

Point de passage et d'ouverture 1 : L'approfondissement de la décentralisation

Doc. vidéoprojeté : « 2003, l'organisation décentralisée de la République »

Doc. vidéoprojeté : « La décentralisation en France depuis 1988 »

Consigne : Confrontez les documents afin de présenter les différentes phases de la décentralisation depuis le début des années 2000 et afin de montrer que la décentralisation transforme en profondeur le fonctionnement de la République.

Point méthode : Confronter un texte et une image (carte)

- prélever des citations dans le texte et les rapprocher de certains éléments dessinés
- mentionner les éléments qui ne figurent que dans un des deux documents
- expliquer à partir du cours les deux documents
- montrer les intérêts et les limites des documents

• Sous **Jacques Chirac**, la **réforme constitutionnelle** de **2003** inscrit dans l'article 1 de la Constitution que « l'organisation de la République est décentralisée ». De nouveaux transferts de compétences sont décidés et l'**intercommunalité** (ensemble des organismes de coopération entre communes) est encouragée. La reconnaissance des territoires selon leurs particularismes met davantage en valeur la diversité de la France : la Corse est dotée d'une Assemblée et d'un Conseil exécutif. En outre-mer, « des statuts à la carte » sont forgés pour les départements et région d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte). En Océanie, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française inventent de nouvelles formes de souveraineté (pays et territoires d'outre-mer). La troisième impulsion (2014-2015) est donnée par les lois passées durant le mandat de **François Hollande**, qui créent des métropoles dans les aires urbaines les plus peuplées (avec la **loi MAPTAM** de **2014**) et diminuent le nombre de régions pour en augmenter la taille et accroître leurs compétences (avec la **loi NOTRe** depuis **2015**).

• Cette décentralisation pragmatique, impulsée par des femmes et hommes de gauche comme de droite, ne remet pas en cause l'unité républicaine. Les lois votées par le Parlement s'appliquent à l'ensemble des citoyens, sur tous les territoires de la République. Elle ajoute des échelons (les métropoles), sans supprimer des héritages (les communes). Ce n'est donc pas une révolution mais une autre façon de restaurer la capacité de l'État à gouverner, une manière aussi de vouloir rapprocher la prise de décisions des citoyens dans leurs lieux de vie et de travail.

B. Des réformes constitutionnelles pour adapter l'État au fonctionnement de l'UE

Doc. vidéoprojeté : « La réforme constitutionnelle de 1992 »

Doc. vidéoprojeté : « La réforme constitutionnelle de 1999 »

Doc. vidéoprojeté : « La réforme constitutionnelle de 2005 »

Doc. vidéoprojeté : « La réforme constitutionnelle de 2008 »

- Une **réforme constitutionnelle** est votée à la suite de la **signature du traité de Maastricht (1992)**. Ce traité crée l'Union européenne et approfondit la coopération entre États membres. Pour permettre sa ratification, la France modifie l'article 88 de la Constitution de 1958 afin d'y introduire la possibilité de transférer certaines compétences à l'Union européenne.
- En **1999**, une nouvelle **réforme constitutionnelle** permet de ratifier le **traité d'Amsterdam (1997)**. Ce dernier renforce le rôle du Parlement européen et élargit les domaines d'intervention de l'Union européenne. Une nouvelle révision de la Constitution de la V^{ème} République est donc nécessaire pour intégrer ces évolutions, notamment en matière de justice et d'affaires intérieures, ce qui implique un nouveau transfert de souveraineté vers l'Union européenne.
- En 2005, la révision constitutionnelle vise à autoriser la ratification du **traité établissant une Constitution pour l'Europe (2005)**. Bien que ce traité soit finalement rejeté par référendum en France, la **révision constitutionnelle de février 2005** anticipe sa mise en œuvre, notamment en encadrant l'organisation des futurs référendums sur l'élargissement de l'Union européenne.
- La **réforme constitutionnelle** de **2008**, préparée dans le contexte du **traité de Lisbonne (2007)**, modernise davantage la Constitution de 1958. Elle consacre l'article 88-1 à l'appartenance de la République française à l'Union européenne et prévoit un meilleur contrôle du Parlement sur les actes européens, avec un droit d'opposition à certaines décisions prises par Bruxelles.

C. L'enjeu environnemental au cœur des engagements internationaux de la France

Doc. vidéoprojeté : « Modifier la Constitution pour répondre à l'urgence environnementale »

Doc. vidéoprojeté : « La Charte de l'environnement »

Doc. vidéoprojeté : « La conférence de Paris sur les changements climatiques (2015) »

Doc. vidéoprojeté : « Schéma notion : Le développement durable »

Doc. vidéoprojeté : « Un litige environnemental : le chantier de l'autoroute A69 »

Doc. vidéoprojeté : « Le principe de subsidiarité dans l'Union européenne »

- La **réforme constitutionnelle** de **2005**, introduisant la Charte de l'environnement dans la constitution, intègre la question environnementale parmi les principes majeurs de la V^{ème} République. Cette constitutionnalisation s'inscrit dans une prise de conscience accrue des enjeux écologiques. Elle reflète aussi l'influence croissante des engagements internationaux des États, les incitant à adopter des mesures plus ambitieuses en matière environnementale (Sommet de Rio en 1992, Protocole de Kyoto en 1997 ou **Accord de Paris** en **2015**).
- En inscrivant dans la Constitution des principes comme le droit à vivre dans un environnement sain, le principe de précaution ou la participation du public aux décisions environnementales, la France affirme l'importance du **développement durable** (développement qui s'inscrit dans une perspective de long terme en mêlant les dimensions environnementales, sociales et économiques). Cette évolution traduit une adaptation du droit aux réalités scientifiques et sociales actuelles, mais elle soulève aussi des interrogations sur sa mise en œuvre.
- Cette constitutionnalisation permet aux citoyens, aux juges et aux institutions de mieux se saisir de la question écologique et de contester certaines décisions qui porteraient nuire à l'environnement. Elle a aussi permis au Conseil constitutionnel d'intervenir dans des litiges environnementaux, renforçant ainsi son contrôle. Cette réforme illustre l'influence croissante du droit international et européen sur le droit français, notamment via le **principe de subsidiarité** (principe selon lequel l'UE, en dehors de ses compétences exclusives, n'agit que lorsque son action est plus efficace qu'une action entreprise à l'échelle nationale, régionale ou locale) et la reconnaissance des droits environnementaux comme des droits fondamentaux.

III. Les mutations de la société : causes ou reflets des évolutions politiques ?

A. Combattre pour l'égalité entre femmes et hommes et lutter contre les violences

Doc. vidéoprojeté : « Le pourcentage des femmes à l'Assemblée nationale »
Doc. vidéoprojeté : « Les écarts de salaires entre femmes et hommes »
Doc. vidéoprojeté : « Des lois contre le harcèlement et les violences »
Doc. vidéoprojeté : « #BalanceTonPorc : un an de bataille contre le harcèlement sur Twitter »
Doc. vidéoprojeté : « Les violences sexistes et sexuelles en 2018 »

- Au début des années 1990, les inégalités femmes/hommes sont importantes. Les hommes sont plus nombreux parmi les élus (94% des députés en 1993) et, à poste égal, les salaires des femmes sont inférieurs (36% d'écart en 1993). Les **mouvements féministes** (mouvements luttant pour l'égalité femmes/hommes et les droits des femmes) dénoncent les discriminations et les violences (harcèlement sexuel, puni par la loi en 1992) et réclament plus d'égalité.
- Les combats féministes s'inscrivent à l'échelle internationale : ils sont médiatisés à partir de 2017, sous l'influence du mouvement américain puis mondial #MeToo. En France, le hashtag #BalanceTonPorc invite les femmes à briser la loi du silence. En 2018, une loi renforce la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. En 2020, une loi renforce la lutte contre les violences conjugales et le **fémicide** (meurtre d'une ou plusieurs femmes ou filles en raison de leur sexe).

Point de passage et d'ouverture 2 : La parité : du principe aux applications

Doc. vidéoprojeté : « La mise en œuvre du principe de parité »
Doc. vidéoprojeté : « Les effets contrastés de la loi sur la parité »
Consigne : Confrontez les documents pour expliquer les raisons ayant amené à voter une loi sur la parité, en quoi consiste cette loi et quel en est son bilan.

- De nombreuses loi tentent de mettre fin aux discriminations touchant les femmes. En 1999, députés et sénateurs réunis en Congrès votent l'**introduction du principe d'une parité** (égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives) **dans la Constitution**. En 2000, ils obligent les partis politiques à présenter autant de femmes que d'hommes aux élections départementales. En 2008, ils imposent une meilleure représentation des femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises (2011), dans la haute fonction publique (2012) et dans les grandes institutions (2014). En 2013, le **Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes** est créé. En 2014, la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes fait évoluer la place des femmes au sein du couple et dans la société.

Doc. vidéoprojeté : « Une femme Premier ministre »
Doc. vidéoprojeté : « Ségolène Royal, candidate à la présidentielle de 2007 »
Doc. vidéoprojeté : « La parité dans le gouvernement Ayrault sous la présidence de... »
Doc. vidéoprojeté : « Les différences de salaires entre les femmes et les hommes »
Doc. vidéoprojeté : « La répartition des tâches au sein du couple »

- Le bilan de la parité est cependant mitigé. Des progrès ont été enregistrés dans la vie politique. Depuis les années 1990, deux femmes ont été nommées au poste de Premier ministre : **Edith Cresson** (1991-1992) et **Élisabeth Borne** (2022-2024). Des femmes ont également réussi à se qualifier pour le second tour des élections présidentielles, sans être élues : **Ségolène Royal** (Parti socialiste) en 2007 et **Marine Le Pen** (Rassemblement national) en 2017 et 2022. En 2012, le gouvernement Ayrault est le premier à compter autant de femmes que d'hommes. Le nombre de femmes à l'Assemblée nationale a aussi progressé (6% en 1993 contre 36% en 2024).
- Mais les inégalités persistent : 80% des emplois non-qualifiés sont occupés par des femmes. La rémunération des femmes reste 22% inférieure à celle des hommes. Les femmes continuent d'assumer plus de tâches domestiques. Des progrès restent à réaliser pour faire respecter leurs droits et pour faire reculer le **sexisme** (idéologie qui repose sur le postulat de l'infériorité des femmes par rapport aux hommes), les violences et les féminicides.

B. Combattre pour de nouveaux droits : PACS, mariage, parentalité et droit à mourir

Doc. vidéoprojeté : « Article du *Code civil* sur le PACS »
Doc. vidéoprojeté : « Une manifestation contre le mariage pour tous (janvier 2013) »
Doc. vidéoprojeté : « Christiane Taubira défend le mariage pour tous »
Doc. vidéoprojeté : « La marche des fiertés en 2013 »
Doc. vidéoprojeté : « Articles révisés du *Code civil* sur le mariage »
Doc. vidéoprojeté : « Les mesures de la loi bioéthique »
Doc. vidéoprojeté : « Droit à mourir : les conditions obligatoires »

- Dans la **communauté LGBTQIA+** (ensemble des personnes lesbiennes, gays, bisexuel.les, trans, queer, intersexes et asexuel.les), la Gay Pride, rebaptisée « Marche des Fiertés » en 2001, permet l'expression festive des revendications, comme la reconnaissance légale des couples de même sexe. En 1999, la gauche fait voter le **pacte civil de solidarité**, un contrat civil qui offre aux couples de même sexe un statut légal. La droite catholique (la députée UDF Christine Boutin) s'oppose à ce projet, estimant qu'il menace la famille. Les débats reprennent en 2012, sous la présidence de François Hollande, qui a promis le « mariage pour tous ». Le projet est défendu par la ministre de la Justice **Christiane Taubira** et combattu par « La manif pour tous ». En 2013, la **loi ouvrant le mariage aux personnes de même sexe** est votée. Elle modifie le *Code civil*, dont certains articles sont réécrits ou complétés (droit à l'adoption pour les couples de même sexe mariés).
- Les avancées scientifiques permettent d'envisager la **procréation médicalement assistée** (ensemble des pratiques où la médecine intervient dans la procréation). La **bioéthique** (étude des questions morales soulevées par les progrès en médecine) devient un enjeu majeur. La **loi relative à la bioéthique**, votée en 2021, étend la procréation médicalement assistée (jusqu'à présent réservée aux couples hétérosexuels ayant des problèmes de fécondité) aux couples de femmes et aux femmes seules mais elle maintient l'interdiction de la **gestion pour autrui** (fait qu'une femme porte l'enfant pour le compte d'un couple à qui il sera remis après sa naissance).
- L'allongement de l'espérance de vie engendre de nouvelles questions sur la gestion de la fin de vie. En 2005, la **loi Léonetti** permet d'éviter l'acharnement thérapeutique sans pour autant autoriser l'administration volontaire de la mort à un patient la demandant. En 2025, la **loi relative au droit à l'aide à mourir** est votée. Un droit à l'aide à mourir est institué pour les personnes majeures, aptes à exprimer leur volonté et atteintes d'une maladie incurable.

C. Une société française vraiment inclusive envers les immigrés et les étrangers ?

Doc. vidéoprojeté : « Les immigrés étrangers et français »
Doc. vidéoprojeté : « La progression du FN puis du RN aux élections législatives »
Doc. vidéoprojeté : « Attentats et état d'urgence depuis 2015 »
Doc. vidéoprojeté : « Les émeutes urbaines de 2023 à Toulouse »
Doc. vidéoprojeté : « Actes antisémites et antimusulmans »
Doc. vidéoprojeté : « Trois décennies de dispositifs étatiques »
Doc. vidéoprojeté : « L'équipe masculine de France de football de 1998 »

- L'immigration questionne la nation française. Les **immigrés** (personnes ayant quitté leur État de naissance) passent de 7,4% de la population en 1990 à 9,7% en 2019. Ils viennent d'Afrique du Nord, d'Afrique subsaharienne et du Proche Orient. Le débat sur leur **intégration** (capacité des population migrantes à s'inclure dans leur société d'accueil) devient un enjeu politique majeur, sur fond de progression du Front national puis du Rassemblement national, d'émeutes dans les quartiers populaires (2005, 2023) et d'attentats terroristes. La France connaît depuis les années 2000 des heurts communautaires et une recrudescence des actes racistes, antisémites et antimusulmans. Pour certains, l'intégration passe par la lutte contre les discriminations dont sont victimes les immigrés. Pour d'autres, s'intégrer, c'est adopter la culture française en renonçant à la sienne, se fondre dans une société où le **multiculturalisme** (coexistence de plusieurs cultures dans une même société) n'est pas encouragé.

- Depuis la fin des années 1980, les politiques menées par les gouvernements sont variées. Le Premier ministre socialiste **Michel Rocard** crée en 1989 le **Haut conseil à l'intégration** et en 1990 le **ministère de la Ville**, pour lutter contre l'exclusion dans les banlieues. Revenu au pouvoir en 1993, la droite durcit le *Code de la nationalité*. En 1998, la victoire de la France lors de la Coupe du monde de football est parfois interprétée comme celle d'une équipe « black-blanc-beur » symbolisant une diversité sociale. Mais cette euphorie est de courte durée. La création en 2005 de la **Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité** montre que les problèmes sont loin d'être réglés. Élu président de la République en 2007, après une campagne axée sur l'insécurité, **Nicolas Sarkozy** crée un ministère de l'Immigration, de l'Intégration et de l'Identité nationale et exalte les « racines chrétiennes » de la France.

Conclusion

- Depuis 1988, la V^{ème} République connaît une importante instabilité politique (alternances, cohabitations, motions de censure...) mais elle a su s'adapter politiquement pour résister aux épreuves dans la durée : adoption du quinquennat pour éviter les cohabitations, lois sur le financement des partis politiques... Le régime s'est aussi adapté à l'international pour que les collectivités locales soient puissantes, pour que l'Etat puisse fonctionner dans le cadre de l'Union européenne et pour que la France puisse tenir ses engagements environnementaux. Elle a également su parfois devancer ou parfois accompagner les évolutions de la société française : lutte contre les inégalités femmes-hommes, élargissement des droits des personnes LGBTQIAP+, intégration des personnes immigrées et/ou étrangères. Mais les chantiers ne sont pas achevés et les débats sont encore nombreux.
- **Depuis 1998, les acteurs politiques (Présidents de la République, Premiers ministres et ministres, députés et sénateurs...) ont fait évoluer le cadre institutionnel (révisions de la Constitution) et législatif de la V^{ème} République afin que celle, fondée en 1958, s'adapte à un contexte nouveau.**
- Cependant, les chantiers à mener sont encore nombreux : lutte contre les violences faites aux femmes, transition énergétique et environnementale...